

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES  
SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)**

Secteur : **MULTINATIONAL**

N° du Programme CAMEROUN : **P-Z1-CZ0-013**

N° du Prêt Cameroun : **2100150032543**

N° du Programme NIGER : **P-Z1-CZ0-014**

N° du Don Niger : **2100155029067**

N° du Programme RCA : **P-Z1-CZ0-01**

N° du Don RCA : **2100155029618**

N° du Programme TCHAD : **P-Z1-CZ0-016**

N° du Don Tchad : **2100155029066**

1. Les pays membres de la CBLT ont reçu un Prêt et des Dons du Fonds africain de développement (FAD) afin de couvrir le coût du Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT). Ces financements ont été rétrocédés à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) en vue de la mise en œuvre du PRESIBALT qui sera exécuté dans lesdits pays membres. La CBLT a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt et dons pour financer les contrats relatifs au recrutement de **Bureaux d'Etudes et de consultants**. Il s'agit de :
  - a) **Bureau d'Etudes pour la réalisation des études d'exécution du PRESIBALT** qui aura pour mission, la réalisation des études de référence pour avoir des indicateurs de base. A cet effet, le Bureau d'étude doit : **i)** collecter les données auprès des responsables et des partenaires du programme, des bénéficiaires locaux des différents pays ; **ii)** établir une situation de référence de la zone d'étude du bassin conventionnel du Lac Tchad ; **iii)** identifier les indicateurs secondaires dans le domaine de la production agricole, pastorale, halieutique, maraichère, de l'éducation, de la santé et de la nutrition ; **iv)** déterminer des valeurs de référence des indicateurs retenus et **v)** distinguer les données de ligne de base des bénéficiaires selon le genre (hommes ou femmes).
  - b) **Bureau d'Etudes pour le renforcement des structures faitières et de la gouvernance locale des ressources naturelles du bassin du Lac Tchad** dont la mission est de : **i)** conduire une étude sur les différents modes de gestion des ressources naturelles dans les pays membres, les mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources, les différentes structures faitières de gestion des ressources dans les pays, l'identification de leurs forces et faiblesses ; **ii)** appuyer les structures faitières dans l'amélioration durable de leurs capacités dans la gouvernance des ressources dont dépend la vie des millions des communautés du bassin du Lac Tchad ; **iii)** réaliser un inventaire des lois et règlements des Etats membres relatifs à la gestion des ressources naturelles ; **iv)** proposer des mécanismes permettant à toutes les couches sociales d'avoir un accès équitable en fonction des dispositions légales des pays et **v)** proposer des thèmes d'échanges et des formations à animer à travers des ateliers sur la gestion des ressources naturelles que le programme organisera dans les pays membres.
  - c) **Bureau d'études pour la mise en œuvre du programme de sensibilisation sur les maladies d'origines hydriques au profit des communautés vivant dans le bassin du Lac Tchad**, qui aura pour missions de : **i)** - Faire un état des lieux des statistiques disponibles sur les maladies d'origine hydrique dans les quatre pays de la zone d'intervention du programme; **ii)** Proposer les axes d'intervention et les activités à mener dans le cadre des campagnes de sensibilisation sur les maladies d'origines hydriques des communautés vivant des ressources du Lac Tchad; **iii)** Définir les indicateurs de suivi des activités; **iv)** En tenant compte des spécificités des différentes catégories des bénéficiaires, proposer des outils de sensibilisation appropriés et; **v)** Mettre en œuvre le programme de sensibilisation en collaboration avec les ONGs et/ou Association des différents pays.
  - d) **ONGs pour la mise en œuvre des activités d'Animation, Conseil et Formation des bénéficiaires du programme**, qui aura pour missions: **i)** l'élaboration de la stratégie globale d'intervention assortie des outils et technique d'animation, les outils du conseil et le plan de formation des bénéficiaires; **ii)** mettre en œuvre les activités d'animation communautaire, de conseil et de formation des

bénéficiaires du programme (jeunes, femmes, hommes) en vue de renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles et leur participation dans la mise en œuvre des activités du PRESIBALT et garantir la durabilité de l'intervention.

Les ONGS des différents pays intéressés auront la charge de conduire les activités d'animation, de conseil et de formation prévues dans les trois composantes du programme PRESIBALT Cameroun, Niger, RCA et Tchad. La liste restreinte des ONG sera établie pour chacun des pays séparément pour cette opération.

- e) **Bureau d'Assistance technique pour la mise en œuvre de la Charte de l'Eau** qui aura pour missions **i)** définir les missions dévolues aux principaux organes chargés de la mise en œuvre de la Charte ; **ii)** définir et appuyer la CBLT dans la mise en place des modes de gouvernance innovants aux niveaux régional, national et local pour une gestion intégrée et d'accès équitable aux ressources en eau; **iii)** élaborer les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'inspection de la mise en œuvre de la Charte de l'eau..
- f) **Consultant individuel pour l'élaboration du manuel de passation des marchés du PRESIBALT** dont la mission est d'élaborer un manuel de passation des marchés propre au PRESIBALT.

2. La CBLT, à travers l'Unité de la Coordination Régionale du PRESIBALT, **invite les Bureaux d'études, ONG et Consultants individuels** à présenter leur manifestation d'intérêt en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les bureaux d'études, ONG et consultants individuels éligibles intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour ces prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans les missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les Bureaux/ONG peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Ils peuvent exprimer leurs intérêts par rapport aux activités dont elles ont les compétences.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisées en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt exprimé par un Bureau, une ONG ou un consultant individuel n'implique aucune obligation de la part de la CBLT de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les Bureaux d'études, ONG et Consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires **par mail** ou Téléphone aux adresses suivantes : [plmumueh@yahoo.fr](mailto:plmumueh@yahoo.fr), Tel (+235) 65 48 57 14; [mhtnaim61@yahoo.fr](mailto:mhtnaim61@yahoo.fr), Tel: +235 66 28 87 25 – [fatimeaniyere@yahoo.fr](mailto:fatimeaniyere@yahoo.fr); tel 66 25 96 54 ; [nganams1975@yahoo.com](mailto:nganams1975@yahoo.com); tel 66 72 20 98, aux heures d'ouverture des bureaux de la CBLT : Du lundi au jeudi de 9H 30 mn à 14H30 mn et le vendredi de 8H30 mn à 11H.

5. Les expressions d'intérêt devront être déposées, **sous enveloppe**, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **13/09/2017** à 12 heures et portées expressément la mention : **«Expression d'Intérêt pour le recrutement de .....»**

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur Régional du PRESIBALT  
Siège de la CBLT - Rond Point des Grandes Armées – BP 727  
N'Djamena – Tchad -

N'Djaména, le 23/08/2017

**Le Secrétaire Exécutif de la CBLT**

**Engr. Sanusi Imran ABDULLAHI**